



2D-DOC

La notice de cet avis est disponible en [cliquant ici](#) ou sur impots.gouv.fr

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP MARIGNANE
39 AV MARIUS RUINAT CS 10180
13726 MARIGNANE CEDEX

Vos références

Numéro fiscal :
Déclarant 1 (C) : 08 12 108 083 311
Déclarant 2 (C) : 11 54 094 314 303
Référence de l'avis : 24 13 0336344 91
Adresse d'imposition au 01/01/2024 :

4 RUE PAUL LANGEVIN
SAINT-VICTORET
13730 ST VICTORET

Numéro FIP : 132 42 28 7058338789 3 A
Numéro de rôle : 026
Date d'établissement : 20/09/2024
Date de mise en recouvrement : 30/09/2024

Identifiant service : 13119

MEGUENI-TANI KAMEL
OU MEGUENI-TANI LINDA
4 RUE PAUL LANGEVIN
SAINT-VICTORET
13730 ST VICTORET

Somme qu'il vous reste à payer

66,00 €

Cette somme sera prélevée le 25 novembre 2024.

Compte qui sera débité : FR76 1130 6000 309X XXXX XXX0 009
Identifiant de la banque : AGRIFRPP813
Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
Référence Unique Mandat : FR46ZZZ0050020H12A0H083518PAS2A24

La date du prélèvement se substitue à la date limite de paiement fixée au 15/11/2024.

Vos contacts

 **Par messagerie sécurisée**
dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr

 **Par téléphone**
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

 **Sur place**
auprès de votre centre des finances publiques
horaires sur impots.gouv.fr, rubrique Contact et RDV

SIP MARIGNANE
SAID 021
39 AVENUE MARIUS RUINAT
CS 10180
13726 MARIGNANE CEDEX

Revenu fiscal de référence : 28 720
Nombre de parts : 3,00

Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s).

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2024, de vos revenus 2023. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2023.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options ...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.

* (service gratuit + coût de l'appel)

Déclarant 1 - Nom de naissance : MEGUENI-TANI

Déclarant 2 - Nom de naissance : SEGHIER

situation du foyer

M

cas particulier

enfants majeurs
célibataires

1

enfants mariés

personnes recueillies
handicapées

RÉSIDENCE EXCLUSIVE

enfants mineurs ou
handicapés

1

dont enfants
handicapés

RÉSIDENCE ALTERNÉE

enfants mineurs ou
handicapés

dont enfants
handicapés

NOMBRE
DE
PARTS

3,00

IMPOT SUR LE REVENU				
Détail des revenus	Déclar. 1	Déclar. 2		Total
Revenus des associés et gérants.....	13300	13300		
Déduction 10% ou frais réels.....	- 1330	- 1330		
Salaires, pensions, rentes nets.....	11970	11970		23940
Revenus perçus par le foyer fiscal				
Revenus fonciers nets.....				5008
Revenu brut global.....				28948
CSG déductible.....				- 231
Revenu imposable.....				28717
Revenus au taux forfaitaire.....	Taux	12,8%	Montant	3
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴				0
REDUCTIONS D'IMPOT ¹⁵	Montant déclaré	Montant retenu	Montant réduction	
Forfait scolarité : Nombre d'enfants.....	2	2		
Montant de la réduction d'impôt.....			0	
Total des réductions d'impôt ²⁰				- 0
IMPOT NET				
Total de l'impôt sur le revenu net.....				0
PRELEVEMENTS SOCIAUX				
Détail des revenus		CSG - CRDS	PREL SOL	
Revenus fonciers nets ⁴⁵		5008	5008	
BASE IMPOSABLE.....		5008	5008	
Taux de l'imposition		9,70%	7,50%	
Montant de l'imposition.....		486	376	
Total des prélèvements sociaux nets.....				862
Pour information :				
Montant de CSG déductible sur revenus du patrimoine ⁴⁹ pris en compte pour l'imposition des revenus perçus en 2024.....				341

Suite en page suivante >>>

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2026 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithmique ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.

>>> Suite de votre avis

CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2023 :

IMPOT SUR LE REVENU

Impôt sur le revenu 2023 dû ⁵³:

0

PRELEVEMENTS SOCIAUX

Prélèvements sociaux au taux de 17,2% dus ⁵³ :	CSG-CRDS	PSOL
Acomptes prélevés en 2023 sur votre compte bancaire :	486	376
Prélèvements sociaux à 17,2% nets :.....	- 449	- 347
	37	29

Solde des prélèvements sociaux 2023 ⁵³:

66

TOTAL DE VOTRE IMPOSITION NETTE RESTANT A PAYER

66

Vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu, mais vous êtes redevable des autres cotisations d'impôt ou des prélèvements sociaux, ou de régularisations liées au prélèvement à la source.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Revenu fiscal de référence ²⁵

28720

Informations indiquées pour mémoire

RCM déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible ¹⁹

3

PLAFOND EPARGNE RETRAITE

Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2024, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2025 est de :

	Déclar. 1	Déclar. 2
Plafond total de 2022.....	16394	16394
Plafond non utilisé pour les revenus de 2021.....	4114	4114
Plafond non utilisé pour les revenus de 2022.....	+ 4114	+ 4114
Plafond non utilisé pour les revenus de 2023.....	+ 4114	+ 4114
Plafond calculé sur les revenus de 2023.....	+ 4399	+ 4399
Plafond pour les cotisations versées en 2024.....	= 16741	= 16741

PRELEVEMENT A LA SOURCE 2024

Pour consulter ou moduler votre taux de PAS et retrouver l'ensemble de vos informations rendez-vous sur [impots.gouv.fr/votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source](https://impots.gouv.fr/votre-espace-particulier/gerer-mon-prelevement-a-la-source) ou appelez le 0809 401 401